



Cercle de la Voile de Paris
1858



AVIS DE COURSE

83 ème BOL D'OR – PARIS

Du samedi 15 juin au dimanche 16 juin 2019

Grade : 5B

La Seine, Plan d'eau Olympique de Paris – Meulan (Yvelines)

Club organisateur : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS, créé en 1858

Tél : 01 34 74 04 80 – Fax : 01 34 92 74 20

- La régates du Cercle de la Voile de Paris en Hommage à Marcel BUFFET -

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régates est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux *des Classes* :

- 505

- Soling, Star, M7.50, Tempest, Class 2M, Aile, Morgann, Flying Fifteen,

- DC20, Belouga, autres croiseurs légers

- Dériveurs légers.

3.2 Les bateaux admissibles doivent obligatoirement s'inscrire :

- sur le formulaire google en ligne, en cliquant sur le lien internet suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd2yCO74hFxdvjPu3oKVoch080RaK0zMxFN6e9JJISUX9oWqQ/viewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail_form_link

- ou, en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à Marie Thérèse Jourdas marie.jourdas@free.fr

La pré-inscription se fait au plus tard **le mardi 11 juin 2019** afin de permettre d'effectuer les calculs des heures de départ en fonction des groupes.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFV mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de mesure du bateau.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription : - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing (WS) - le certificat de jauge ou de conformité, - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros, - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 50 euros par bateau solitaire, comprenant les frais d'inscription 25 euros et le cocktail et dîner des équipages 25 euros,

- de 75 euros par bateau double, comprenant les frais d'inscription et le dîner pour le barreur et équipier,
- de 100 euros par bateau triple, comprenant les frais d'inscription et le dîner pour le barreur et deux équipiers.
- La participation au dîner par accompagnateur supplémentaire est de 25 euros.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription et paiement des droits : du samedi 15 juin 2019 entre 10h à 12h 30 au dimanche 16 juin 2019 entre 9h et 9h30.

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Briefing
15/06/2019	14h30	13h40
16/06/2019	10h30	9h45

5.4 Courses à suivre.

5.5 Remise des prix prévue le dimanche à 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS – LES DEPARTS

7.1 Les parcours seront de type construit.

7.2 Départs décalés en fonction des groupes.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Points a Minima selon l'annexe A des RCV.*

9.4 Un jugement semi - direct sur l'eau pourra être mis en place, ses modalités d'application seront définies dans les instructions de course. Cela n'empêchera pas aux concurrents de suivre la procédure normale de réclamation, en cas d'incident non vu sur l'eau par le Jury.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'informations vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :
Président du Jury :

René JEGOU
Hervé CHASTEL

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

-Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux, pour les informations générales

☎ : 01 34 74 04 80

💻 : contact.cvp@laposte.net,

- Pour les informations sur les Courses s'adresser à Marie Thérèse JOURDAS : 06 80 63 86 54, marie.jourdas@free.fr



Restauration :

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house : samedi et dimanche à partir de 12 h15.

Samedi soir Dîner Officiel : - Cocktail à partir de 19h. Dîner officiel des équipages à 20h, (tenue Club), prix inclus dans les frais pour l'équipage et 25 € pour les accompagnants.

Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 25 euros la nuit

Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET [01 34 74 04 80](tel:0134740480)

Hôtels :

LA CHAUMIERE 1bis, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux tel : 33(0)1 34 74 72 50

Hôtel du FORT - 20, rue du Fort 78250 Meulan tel 33 (0)1 30 04 18 80

ACCES :

Cercle de la Voile de Paris : 1, route de Verneuil et 30, rue Albert Glandaz 78 130 Les Mureaux (Yvelines). Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au Cercle.

